



Syndicat Indépendant Académique de l'Enseignement Secondaire Aix-Marseille

133 Rue Jaubert 13005 MARSEILLE

04 91 42 18 55 06 76 58 63 47

 jacques.mille2@wanadoo.fr <http://www.siaes.com>

S.I.E.S. (Syndicat - national - Indépendant de l'Enseignement du Second degré)

<http://www.sies.fr>

C.A.T. (Confédération Autonome du Travail)



Lettre de présentation aux Stagiaires IUFM de l'Académie d'Aix-Marseille

Marseille, le 18 Août 2008

Chère, cher collègue,

Vous venez de réussir au concours pour être titularisé(e), au terme de votre stage, dans un corps de l'Education Nationale. **Nous vous félicitons pour ce succès et vous souhaitons la bienvenue dans notre Académie** où vous allez effectuer votre stage.

Cette année, cruciale pour vous, sera rythmée par vos **obligations (nombreuses...) de stagiaire à l' IUFM**, votre **service dans l'établissement où vous serez affectée(e)**, la **constitution de votre demande de mutation au mouvement inter-académique** (Novembre - Décembre 2008), puis au **mouvement intra-académique** (Mars - Avril 2009).

Certes l'IUFM et l'Administration vous informeront de tout ce qui concerne cette année de stage et des modalités de votre demande d'affectation en tant que titulaire. **Vous serez alors largement informé(e) de vos obligations et de vos devoirs... et probablement moins de vos droits.**

C'est là que les **conseils d'un syndicat** pourront se révéler utiles tout au long de votre carrière, et en particulier cette année pour constituer votre dossier de mutation au mouvement inter-académique (barème, vœux), puis au mouvement intra-académique, tant il est vrai que les textes officiels en la matière ne sont pas toujours très faciles à interpréter pour le profane, et comportent quelques pièges qu'il convient d'éviter.

Le S.I.A.E.S., deuxième syndicat dans l'académie pour les professeurs de collèges et lycées (Agrégés, Certifiés, Professeurs d'EPS), disposant d'élus siégeant dans toutes les commissions où est gérée votre carrière et de responsables expérimentés et joignables, **vous propose donc ses services en ces domaines.**

Lundi 25 Août 2008 se tiendra au rectorat d'Aix-Marseille la commission d'affectation des Stagiaires IUFM et en situation.

Nos adhérent(e)s seront immédiatement et prioritairement prévenu(e)s de leur **établissement d'affectation** dès la fin de la commission. **Adhésion annuelle stagiaires IUFM au S.I.A.E.S. : 35 euros.**

Une PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE sera assurée par les responsables du S.I.A.E.S. pour informer tous les stagiaires de leur établissement d'affectation.

N'hésitez pas à nous contacter le 25 Août de 15h00 à 21h30 !

Autres jours : 9h00 - 20h00

Permanence téléphonique pour vous informer de votre établissement d'affectation :

Jean-Baptiste VERNEUIL (Responsable IUFM du S.I.A.E.S.) : **04 91 34 89 28** ou **06 80 13 44 28**

Jacques MILLE (Secrétaire Général du S.I.A.E.S.) : **06 76 58 63 47**

Christophe CORNEILLE (Conseiller technique EPS S.I.A.E.S.) : **06 50 41 13 54**

Virginie VOIRIN (Conseiller technique S.I.A.E.S.) : **06 30 58 86 54**

ou par mail jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr

Le S.I.A.E.S. sera présent lors des **jours de rentrée administrative et pédagogique des stagiaires IUFM** qui auront lieu les **28 et 29 Août 2008** au siège de l'IUFM, 32 Rue Eugène Cas à Marseille.

Nos représentants seront présents pour vous accueillir et à votre disposition pour vous renseigner et vous remettre gracieusement un « **Livret d'accueil - Guide du Stagiaire IUFM** » qui contient de précieuses informations qui vous seront utiles tout au long de votre année de stage.

Rendez-vous au stand S.I.A.E.S. pour retirer votre Guide ! Voir plan ci-joint.

Vous constaterez aisément, dès la journée de rentrée administrative et tout au long de l'année, qu'il existe un grand nombre de syndicats d'enseignants qui vous proposeront leurs services. Certains très connus, d'autres moins. Le pluralisme est ainsi bien assuré... mais le choix peut se révéler difficile dans ce maquis des sigles !

Nous vous conseillons donc, avant toute adhésion à quelque syndicat que ce soit, de vous renseigner, de vous documenter, de prendre contact, de faire un "comparatif" selon les critères que vous aurez choisis. Bref, de réfléchir et, en un mot, de ne pas vous laisser forcer la main ou signer sous la pression, en sachant que rien ne presse, tous les syndicats acceptant les cotisations à tout moment de l'année.

Pour le S.I.A.E.S., sachez simplement ici que son seul objectif est d'offrir aux personnels de l'Education Nationale (dont vous êtes, en tant que stagiaires et futurs titulaires) les services dont ils ont besoin, tant pour être renseignés, conseillés, aidés... ou défendus, si nécessaire. Et ce en dehors de toute considération idéologique ou politique, donc en toute INDEPENDANCE, dans un souci d'écoute et de proximité dont peut témoigner notre totale disponibilité, 7 jours sur 7 (y compris durant les vacances), de 8 h à 21 h.

Pour ce qui est des idées et valeurs que nous défendons, plutôt que de grands discours ou de belles déclarations comme d'autres en font, nous préférons vous dire ici que **notre souci premier est de voir assuré par des professeurs qualifiés un enseignement de qualité, dans l'intérêt des élèves évidemment mais aussi dans celui des professeurs eux-mêmes eu égard au travail qu'ils ont du fournir au cours de leurs études universitaires.**

Nous pensons ainsi que si **Instruction** et **Education** vont de pair, la seconde ne saurait l'emporter sur la première sans risque de voir notre métier transformé en une simple fonction d'animateur socio-culturel ou de psychothérapeute scolaire. Nous croyons, **loin des théories pédagogistes à la mode**, au bon sens dans la pratique de notre métier, au **travail en équipe librement consenti et non imposé**, comme à la **liberté pédagogique** (que nous confère la loi) mise **au service des élèves dont nous avons la charge.**

Nous serons, bien sûr, disponibles pour répondre, si vous le souhaitez, à toutes vos questions à ce sujet.

Le S.I.A.E.S., est le 2^{ème} syndicat dans l'académie d'Aix-Marseille pour les professeurs de lycées et collèges. Le S.I.A.E.S. est associé au SAGES (Syndicat des Agrégés de l'Enseignement Supérieur), membre du SIES (Syndicat - national - Indépendant de l'Enseignement du Second degré) et de la CAT (Confédération Autonome du Travail). Ces organisations sont officiellement reconnues au plus haut niveau et reçues à l'Élysée et au Ministère. Les positions du S.I.A.E.S. sont donc relayées au niveau national lors des audiences auxquelles participent régulièrement les responsables du S.I.A.E.S.

Le S.I.A.E.S. affirme sa volonté d'**INDEPENDANCE**, face à des syndicats que beaucoup jugent trop marqués par l'idéologie ou la politique. Son seul objectif est la **défense des intérêts matériels et moraux des personnels** qui s'adressent à lui. Il ne roule de ce fait pour personne d'autre que vous et **défend, en votre nom un enseignement public de qualité.**

Le S.I.A.E.S. propose les cotisations les moins chères du « marché syndical » pour un service au moins égal sinon bien supérieur à celui des autres syndicats et **ne vit - contrairement à la majorité des organisations syndicales - que grâce aux cotisations des adhérents ce qui garantit son indépendance.** **Le S.I.A.E.S. est l'un des seuls syndicats de l'Education Nationale à ne toucher aucune subvention et à ne vivre que des cotisations de ses adhérents dont le montant est fixé au plus juste de ses besoins, sans frais inutiles !**

Dans l'attente de vous rencontrer, de répondre à vos questions, nous vous souhaitons une **BONNE RENTREE.**

Le Bureau du S.I.A.E.S.

Le montant de la subvention annuelle accordée à chaque organisation syndicale* représentative de fonctionnaires de l'Etat au niveau national est fixé à :

CFDT (SGEN) :	363 034,50 euros	FO (SN-FO-LC) :	363 034,50 euros
CGC :	181 517,25 euros	FSU (SNES, SNEP etc.) :	363 034,50 euros
CFTC :	181 517,25 euros	SOLIDAIRES (SUD Education) :	181 517,25 euros
CGT (CGT Educ'action) :	363 034,50 euros	UNSA (SE-UNSA) :	363 034,50 euros

**Le SIAES / SIES - CAT totalemment indépendant financièrement et idéologiquement
ne touche aucune subvention
et ne vit que des cotisations de ses adhérents
en proposant les cotisations les moins onéreuses !**

Arrêté du 5 Juillet 2007 fixant le montant de la subvention versée aux organisations syndicales représentatives de fonctionnaires de l'Etat.

* Chaque organisation citée regroupe plusieurs syndicats ; entre parenthèse le syndicat de l'éducation nationale de chaque confédération qui bénéficie indirectement de la subvention accordée à la confédération.

COTISATION annuelle S.I.A.E.S. Stagiaire IUFM : 35 €

Impôts : Réduction fiscale de 66% sur le montant de la cotisation (attestation dès réception).

Secrétaire Général : Jacques MILLE ☎ 133 Rue Jaubert 13005 MARSEILLE

☎ 04 91 42 28 15 📞 06 76 58 63 47 📧 jacques.mille2@wanadoo.fr

Responsable IUFM : Jean-Baptiste VERNEUIL ☎ 6 Rue Maréchal Fayolle 13004 MARSEILLE

☎ 04 91 34 89 28 📞 06 80 13 44 28 📧 jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr

La commission d'affectation des Stagiaires IUFM et en situation se tiendra le 25 Août 2007.

Chaque année, en plus de nos adhérent(e)s - prioritairement informé(e)s - et des stagiaires qui ont fait appel à nous pendant les vacances d'été pour obtenir des conseils, près de 200 stagiaires contactent spontanément le S.I.A.E.S. par mail ou sur une des nombreuses lignes téléphoniques mises à leur disposition lors de la permanence téléphonique ouverte immédiatement après la commission pour connaître leur établissement d'affectation.

N'hésitez donc pas à faire appel au S.I.A.E.S. dès la fin Août et tout au long de l'année pour être informé(e), conseillé(e) et éventuellement défendu(e) !

Pour celles et ceux qui souhaiteraient bénéficier dès maintenant des conseils et de la défense de notre syndicat, recevoir notre presse syndicale riche en informations et soutenir nos actions en adhérent, il est tout à fait possible d'envoyer votre cotisation de 35 euros en précisant au verso du chèque qu'il doit être encaissé fin septembre ou début octobre, une fois votre premier salaire perçu.

Le S.I.A.E.S. tiendra un stand sur le site IUFM Marseille Eugène Cas les 28 et 29 Août. Vous pourrez alors faire connaissance avec les idées et valeurs défendues par le S.I.A.E.S., rencontrer une partie de ses responsables, poser vos questions et retirer un exemplaire de notre « guide du stagiaire IUFM ».

Nombreux(es) sont les stagiaires qui ont apprécié le travail et la disponibilité des responsables du S.I.A.E.S. durant les vacances d'été quand d'autres syndicats étaient fermés ou injoignables (comme ils le seront peut-être en cours d'année, le soir, les week-end ou les prochaines vacances ...) et qui nous l'ont fait savoir, certain(e)s en adhérent dès maintenant. Nous leur souhaitons chaleureusement la bienvenue à la fois dans le métier et notre syndicat.

Conscient des difficultés financières auxquelles sont confronté(e)s les stagiaires (très faible rémunération au vu du niveau d'étude, difficulté à se loger décemment, frais de déménagement non pris en charge, achat éventuel d'un véhicule et de matériel informatique, frais de déplacement durant l'année etc.), le S.I.A.E.S. a fixé la cotisation annuelle à 35 euros pour cette catégorie de personnel. Une cotisation stagiaire 2 à 4 fois moins chère que celle des autres syndicats ... pour un service au moins équivalent ! Beaucoup s'en étonnent, nous questionnant sur les raisons de cette différence - parfois énorme - que l'on retrouve pour la cotisation des titulaires (de 65 à 98 euros par an).

Comment le S.I.A.E.S. / SIES - CAT, deuxième syndicat de l'académie pour les professeurs de lycée et collège, peut-il proposer de telles cotisations tout en ne bénéficiant d'aucune subvention, ni ressource publicitaire, contrairement à la plupart des autres syndicats qui bénéficient indirectement d'une subvention allant de 181.517,25 à 363.034,50 euros par an versée à leur confédération ?

- Toutes les publications, les envois postaux, le travail de secrétariat, les permanences téléphoniques, la gestion ... sont réalisés par des professeurs après leurs journées de travail.

- Quand d'autres syndicats impriment leurs publications en couleur sur du luxueux et peu écologique papier glacé, le S.I.A.E.S. imprime en noir et blanc sur du papier ordinaire.

- Les cotisations des adhérents du S.I.A.E.S. ne servent pas à financer de somptueux locaux, ni ce que nous estimons être des gadgets.

- Les frais de fonctionnement engagés correspondent aux besoins réels du S.I.A.E.S. pour vous servir et défendre notre conception de l'enseignement.

Ainsi, les cotisations réduites que nous vous proposons, qui incluent la cotisation au SIES (syndicat national) et à la Confédération Autonome du Travail (CAT), sont rendues possibles par la suppression de tous les frais superflus et l'abnégation de nos responsables syndicaux et militant(e)s.

Le S.I.A.E.S. sera présent, toute l'année, aux côtés des stagiaires qui feront appel à lui, comme il l'est aux côtés des titulaires de plus en plus nombreux qui lui font confiance. Notre volonté est sans faille, mais notre force sera celle que vous nous donnerez par votre soutien. Si vous partagez notre conception du syndicalisme, rejoignez-nous et soutenez nos actions en réglant votre cotisation !

Vous découvrirez avec stupeur, effarement ... ou amusement que la journée de rentrée administrative sur le site Eugène Cas a des allures de « foire de Marseille » où de nombreuses banques, mutuelles, assurances ... vous proposeront leurs services.

Nombreux seront aussi les syndicats d'enseignants (certains de leurs responsables vous attendront même dans la rue qui mène à l'IUFM !!!) qui vous remettront, en plus de leur documentation, des gadgets dont nous laissons chacun(e) juger de l'utilité : stylos, calendrier, casquettes, porte-clefs, agenda, carnet de bord ... Cela varie selon les années et les syndicats ... Gadgets forcément financés par les cotisations des adhérents de ces mêmes syndicats. Autant vous prévenir que vous repartirez chargé(e), les mains encombrées de sachets plastiques !

Vous remarquerez également en parcourant les publications des différents syndicats que l'immense majorité d'entre elles sont garnies de pleines pages de publicités pour des banques, des mutuelles, des assurances, avec lesquelles ces syndicats sont en partenariat ce qui leur procure une source de financement via les ressources publicitaires.

Le S.I.A.E.S. n'a de partenariat avec aucune société et ne cherchera donc pas à vous vendre un « pack » syndicat / mutuelle / banque / assurance.

Notre indépendance idéologique et financière n'a pas de prix !

Nous ne vous offrirons aucun gadget. Nous vous remettons un exemplaire de notre « Guide du stagiaire IUFM » riche en informations et de nos publications récentes et vous pourrez avoir la certitude que nos responsables vous soutiendront et seront disponibles et joignables tout au long de l'année. N'est ce pas justement ce que l'on attend d'un syndicat ?

Jean-Baptiste Verneuil

Responsable IUFM et trésorier du S.I.A.E.S. jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr



STAGIAIRE IUFM COTISATION ANNUELLE 35 €

Adhésion Stagiaire IUFM au S.I.A.E.S. - S.I.E.S. - C.A.T. Education

Mlle Mme M.

NOM, Prénom, Nom de jeune fille, Date de naissance, Situation familiale, ADRESSE, Ville, Tél. fixe, Courriel, DISCIPLINE, Corps, ETABLISSEMENT, Commune, Cotation de 35 euros, Signature

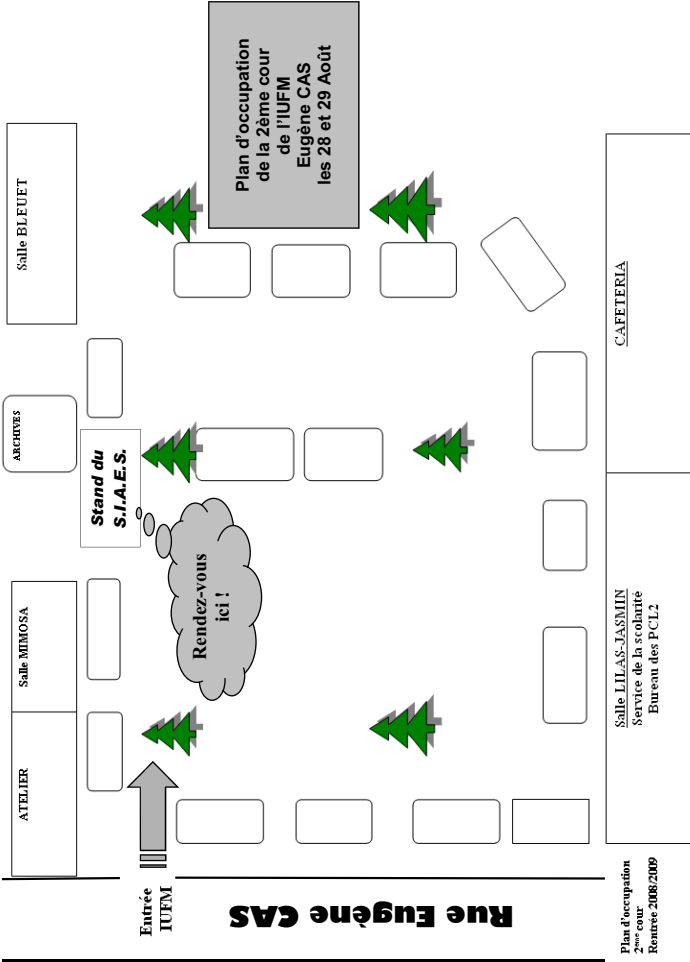
Libeller le chèque à l'ordre du S.I.A.E.S. et l'adresser, avec cette fiche, au trésorier : Jean Baptiste VERNEUIL 6 Rue Maréchal Fayolle 13004 Marseille CCP 12 999 99 G

N'hésitez pas à joindre un courrier, si nécessaire, pour tout renseignement, information, aide...

Tarif couple : Remise de 50% sur la cotisation la plus basse.

Impôts : Réduction fiscale de 66% sur le montant de la cotisation (attestation dès réception).

La cotisation court sur une année à partir de son encaissement ; vous pouvez donc cotiser à n'importe quel moment de l'année.



Bon pour retirer le « Guide du stagiaire IUFM » du S.I.A.E.S. A retourner par courrier ou à présenter lors de votre passage au stand du S.I.A.E.S.

Les informations communiquées au S.I.A.E.S. sont strictement confidentielles et ne seront pas transmises à l'administration ou tout autre organisme.

Formularia for personal details: Mademoiselle/Madame/Monsieur, NOM, Prénom, Nom de jeune fille, Date de naissance, Situation familiale, ADRESSE, Commune, Tél. fixe, Tél. portable, Corps, Discipline, CPE, CO-Psy, Courriel, Adhérent(e) au S.I.A.E.S., Non adhérent(e) au S.I.A.E.S., Signature, Date.

N'hésitez pas à joindre un courrier, si nécessaire, pour tout renseignement, information, aide...

Responsable IUFM :

VERNEUIL Jean-Baptiste 6 Rue Maréchal Fayolle 13004 MARSEILLE 04 91 34 89 28 - 06 80 13 44 28 jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr

En vertu des articles 27 et 34 de la loi du 6/1/78 vous acceptez, en remplissant cette fiche, de fournir au S.I.A.E.S. les informations nécessaires à l'examen de votre carrière et lui demandez, en retour, de vous communiquer les informations vous concernant et auxquelles il aura accès par ses élus, commissaires paritaires. Vous l'autorisez, de ce fait, sauf demande contraire de votre part, à faire figurer ces informations dans ses fichiers, sous réserve des droits d'accès et de rectification prévus par la loi.

Adhérent(e) au S.I.A.E.S. Non adhérent(e) au S.I.A.E.S. Adhésion annuelle Stagiaires : 35 €